



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## élèves

Question écrite n° 76775

### Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les pourcentages d'absentéisme scolaire par niveau dans le département du Rhône pour l'année scolaire 2008-2009.

### Texte de la réponse

Le dispositif qui permet d'évaluer l'absentéisme des élèves est une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements scolaires du second degré public, en France métropolitaine. Les résultats de l'enquête permettent de déterminer le taux d'absentéisme des élèves au niveau national. Cet échantillon est représentatif au niveau national mais n'a aucune représentativité académique, a fortiori infra-académique. En France métropolitaine, tous mois et types de collèges et lycées publics confondus, 7 % des élèves ont été absents, en 2007-2008, quatre demi-journées ou plus par mois, sans qu'il y ait régularisation de cette situation. Il s'agit des derniers résultats nationaux, publiés en avril 2010. Le tableau ci-après donne des résultats selon les mois et le type d'établissement.

Proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par établissement (2007-2008)

EN %	COLLÈGE	LEGT	LP	ENSEMBLE
Septembre	1,3	1,8	6,9	2,8
Octobre	2,6	4,4	15,3	6,4
Novembre	2,5	8,3	19,6	9,3
Décembre	2,6	6,2	15,0	7,3
Janvier	3,1	5,8	15,2	7,2
Février	2,0	4,8	11,3	5,5
Mars	2,7	7,4	16,6	8,2
Avril	2,6	9,0	19,3	9,6

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : ministère de l'éducation nationale, DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Guilloteau](#)

**Circonscription :** Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76775

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 2010, page 4395

**Réponse publiée le :** 29 juin 2010, page 7318